



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Lundi 18 Décembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.1.16, 1.1.17, 1.1.18, 1.1.19, 1.1.20, 1.1.21, 1.1.22, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (jusqu'au 3.6) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 2.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.13), M. Emile BRIOT (jusqu'au 4.1), M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 4.2), Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 4.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.13), M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.4), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.13), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.13), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.13), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.13) Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER

**Étaient absents :** Besançon : M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT François : M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie WANLIN

**Procurations de vote :**

**Mandants :** S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), Y.M. DAHOUI, C. MICHEL, C. CAULET (à partir du 1.1.13), C. DELBENDE, P. GONON (jusqu'au 4.1), M. LEMERCIER (jusqu'au 4.1), M. OMOURI, D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.12), G. VAN HELLE, C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.12), C. PREIONI, P. CORNE, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.4), J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, J. BAVEREL

**Mandataires :** P. BONTEMPS (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), S. WANLIN, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.13), E. MAILLOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 4.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 4.1), C. WERTHE, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.1.12), R. STHAL, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.12), F. LOPEZ, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.2.4), F. BAILLY, M. DONEY, F. TAILLARD, J.P. MICHAUD

**Délibération n°2017/003950**

**Rapport n°3.2 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention ENSMM - Bourses mobilité internationale entrante**

## Enseignement supérieur et Recherche - Subvention ENSMM - Bourses mobilité internationale entrante

**Rapporteur** : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué

**Commission** : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Enseignement supérieur »	Montant prévu BP 2017 : 300 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 21 600 €

### Résumé :

La mobilité internationale entrante est une priorité pour l'ENSMM qui assure une formation d'ingénieurs pluridisciplinaires, fortement axée sur les systèmes mécatroniques et les microsystèmes. Pour attirer et recruter de très bons candidats internationaux, l'Ecole d'ingénieurs, sollicite un soutien financier du Grand Besançon, à hauteur de 21 600 €.

### I. Contexte

L'ENSMM est une école publique d'ingénieurs (900 élèves) dont la formation est reconnue par la Commission des Titres d'Ingénieurs depuis 1934. Cette formation est réalisée pour un tiers dans les entreprises et s'appuie sur une équipe de 150 enseignants/chercheurs. Les débouchés sont variés dans de nombreux secteurs où les microtechniques sont indispensables : aéronautique et spatial, automobile, luxe et horlogerie, télécommunications, systèmes intelligents, biomédical, énergie, environnement. C'est un environnement scientifique et technologique est d'envergure internationale avec l'Institut FEMTO-ST, l'un des plus grands laboratoires publics français en science de l'ingénieur, de l'information et de la communication.

Ouverte sur l'Europe et sur le monde, l'ENSMM est une école résolument internationale qui est consciente des enjeux mondiaux, tant au niveau des formations proposées que des activités de recherche ou des relations avec les entreprises. La stratégie de l'ENSMM est d'intensifier cette internationalisation en continuant son développement à l'international par, d'une part, une obligation de mobilité internationale d'au moins 3 mois pour tous les élèves-ingénieurs ENSMM, etc... d'autre part, par l'accueil d'étudiants internationaux.

En 2016-2017, l'ENSMM a accueilli 76 étudiants internationaux en formation initiale ingénieur et Master.

L'accueil d'étudiants internationaux fait partie intégrante de la préparation des élèves-ingénieurs à l'international. C'est également l'opportunité de faire connaître la formation ingénieur à la française, l'Ecole, Besançon et ses alentours dans le monde.

Les étudiants internationaux sont recrutés au travers différents programmes : Concours Commun Polytechnique Maghreb, N+i, ERASMUS+, BRAFITEC (accord franco-brésilien), ARFITEC (accord franco-argentin), Master ERASMUS MUNDUS, mais également au travers de nombreux accords bilatéraux (53) avec des établissements d'enseignement supérieur à travers le monde.

L'Ecole accueille des étudiants étrangers à tous les niveaux de ses différents cursus (Licence, Master, Doctorat) pour effectuer un ou plusieurs semestres de formation, pour des stages et projets en entreprises ou dans les départements de recherche de l'ENSMM.

Les bourses de la CAGB sont un outil important de développement à l'international. Elles permettent, par un soutien aux étudiants internationaux en mobilité à l'ENSMM, de pérenniser et d'intensifier des accords existants, de développer de nouveaux partenariats et d'attirer d'excellents candidats.

L'ENSMM sélectionne ses étudiants sur des critères d'excellence. Pour 2017, l'ENSMM proposera une bourse Grand Besançon à trois étudiants dans le cadre du programme N+i (1 Chine, 2 Inde), cinq étudiants Accords-cadres double-diplôme (4 Russie et 1 Brésil), un étudiant Accord-cadre d'échange (Brésil).

En plus de ces 9 étudiants, l'Ecole souhaite attirer quatre autres étudiants internationaux, stagiaires pendant la période d'été : quatre étudiants UPES ; deux à trois étudiants ERASMUS+ (dont 1 du Politecnico de Turin) ; un à deux étudiants en stage de Master et d'autres étudiants afin d'intensifier leurs accords en Europe et dans le reste du monde.

Les étudiants candidats choisissent les Ecoles d'Ingénieurs Françaises pour la qualité de leur formation. Néanmoins, les spécialités doivent être en adéquation avec celles de leur établissement d'origine. La situation géographique de l'établissement d'accueil ainsi que l'aide qui peut être apportée à l'étudiant en mobilité sont des aspects importants pour leur prise de décision. L'aide au logement et l'octroi de bourses sont des éléments importants pour recruter les meilleurs candidats.

Les bourses de la CAGB sont un atout pour attirer et recruter de très bons candidats. Cette mobilité entrante, en augmentation témoigne de l'attractivité de l'ENSMM, au cœur du pôle d'activité TEMIS et participe à l'image attractive du Grand Besançon.

## II. Propositions

Les bénéficiaires des bourses attribuées en 2017 et dont le financement est demandé pour 2017/2018 se répartissent selon le tableau ci-après :

Pays d'origine	Etablissement d'origine	Prénom Nom	FORMATION	Durée de financement	Attribution 2017/2018
CHINE	Beijing University of Posts and Telecommunications	Mme Yuzhen LI	Actuellement en Semestre de Transition (Programme N+i) à l'ENSMM jusqu'en décembre 2017, elle intégrera la 2 <sup>ème</sup> année du cycle ingénieur au 1 <sup>er</sup> semestre 2018 pour préparer le diplôme d'ingénieur ENSMM	6	6
INDE	UPES	M Yadav ASHUTOSH	Actuellement en Semestre de Transition (Programme N+i) à l'ENSMM jusqu'en décembre 2017, il intégrera la 1 <sup>ère</sup> année de Master au 1 <sup>er</sup> semestre 2018 pour préparer le diplôme de MASTER ENSMM	12	12
INDE	Bangalore Institute of Technology	M Aswathappa NAVEEN KUMAR	Après son semestre de transition réalisé de septembre à décembre 2016, il a entamé sa 1 <sup>ère</sup> année de Master à l'ENSMM. Il a dû interrompre ses études pour des raisons familiales graves. Il reprend ses études en février 2018 pour préparer le diplôme de MASTER ENSMM	6	6
RUSSIE	UEEI	M Mark ANISIMOV	Cet étudiant prépare le double-diplôme UEEI – ENSMM et est inscrit en 2 <sup>ème</sup> année de la formation ingénieur ENSMM pour l'année 2017-2018	6	6
RUSSIE	UEEI	M Roman GORBENKOV	Cet étudiant prépare le double-diplôme UEEI – ENSMM et est inscrit en 2 <sup>ème</sup> année de la formation ingénieur ENSMM pour l'année 2017-2018	6	6
BRESIL	UFU	Mme Alice CAMPOS LEMOS	Cette étudiante prépare le double-diplôme UFU-ENSMM et est inscrite en 2 <sup>ème</sup> année de la formation ingénieur ENSMM pour l'année 2017-2018	4	4
BRESIL	UNICAMP	M Junito AFONCO HANAMOTO	Cet étudiant en échange suit actuellement la 3 <sup>ème</sup> année de la formation ingénieur ENSMM	6	6
RUSSIE	UEEI	M Andrey MASLOVKIY	Etudiant en 3 <sup>ème</sup> année ENSMM et préparant le double diplôme ENSMM-UEEI	3	3

RUSSIE	UEEI	M Aleksandr LIADOV	Etudiant en 3 <sup>ème</sup> année ENSMM et préparant le double-diplôme ENSMM-UEEI	3	3
			Aider les étudiants internationaux en mobilité de stage court ou d'études qui arriveront au cours du 1 <sup>er</sup> semestre 2018 (4 étudiants UPES, 1 étudiant canadien, étudiants européens)	20	20
			<b>Nombre de mois</b>		<b>72</b>

**Mmes F. GALLIOU et K. ROCHDI et MM. N. BODIN (2), JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 21 600€ à l'ENSMM pour financer les frais de vie d'étudiants internationaux,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe à intervenir dans ce cadre.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULJEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 6

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2017



Contrôle de légalité



**Convention relative à l'attribution à l'ENSMM  
d'une subvention pour l'année 2017  
pour des bourses destinées à des étudiants internationaux**

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dont le siège est 4 rue Gabriel Plançon - La City, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2017, ci-après désignée la CAGB,

**Et :**

L'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon, représentée par Monsieur Bernard CRETIN, Directeur de l'École, ci-après désignée l'ENSMM.

**Préambule :**

L'ENSMM recrute des étudiants étrangers par le biais de différents programmes, CCP (concours commun polytechnique), Réseau n+i, Erasmus+, BRAFITEC (accord franco-brésilien), ARFITEC (accord franco-argentin), Master Erasmus Mundus, ainsi que par des conventions bilatérales signées avec des établissements partenaires à travers le monde.

Considérant que l'attractivité internationale est un élément important de la reconnaissance et du développement de l'école et du renforcement de l'image de Besançon, la CAGB souhaite s'associer aux actions développées par l'ENSMM pour l'aider à attirer à Besançon les meilleurs étudiants étrangers en finançant des bourses pour leurs frais de vie.

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB décide d'attribuer une subvention destinée à financer les frais de vie d'étudiants étrangers de l'ENSMM.

**Article 2 : Durée**

La présente convention prend effet à la date de sa signature et se termine le 31 juillet 2018.

**Article 3 : Utilisation de la subvention**

Plusieurs étudiants bénéficiaires de la subvention seront choisis par l'ENSMM et acceptés par la Ville, après que l'Ecole lui ait communiqué leur identité, leur origine et leur formation.

L'ENSMM s'engage à utiliser la subvention versée par la CAGB pour l'objet prévu dans la présente convention et à fournir annuellement à la Ville les documents attestant de l'inscription et de l'état d'avancement des études et des formations entreprises par les bénéficiaires.

L'ENSMM s'engage à reverser à la CAGB, le cas échéant, les sommes non utilisées par les bénéficiaires en cas de désistement, d'annulation, d'interruption prolongée des études.

**Article 4 : Montant de la subvention**

La CAGB versera à l'ENSMM à compter de la signature de la présente convention une subvention de 21 600 € (vingt et un mille six cents euros).

### **Article 5 : Versement de la subvention**

La subvention sera versée en une seule fois sur le compte de l'agent comptable de l'ENSMM après signature de la présente convention et transmission à la CAGB, des renseignements relatifs aux bénéficiaires. La CAGB pourra exiger tout document et effectuer tout contrôle sur l'emploi de la subvention.

### **Article 6 : Résiliation**

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter, restée sans effet.

### **Article 7 : Litiges**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Besançon.

*Fait à Besançon, en 2 exemplaires, le .....*

Pour l'École,  
Le Directeur de l'ENSMM,

Bernard CRETIN

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET